

**L'association le CJL AIL de Saint Chamas  
organise le Grand Prix de peinture 2024**  
*en partenariat  
avec la ville de Saint Chamas  
et l'Office de Tourisme de Saint-Chamas.*

*THEME 2024 – LE CLAIR OBSCUR*

**Article 1 - Organisation et dates du concours**

Ce concours est ouvert à tous à partir de 18 ans

Le nombre de participant est limité à 150 selon l'ordre de réception des fiches d'inscription.

- Inscriptions : du lundi 2 octobre jusqu'au vendredi 21 juin 2024
- Dépôt des œuvres : jusqu'au vendredi 21 juin
- Vernissage et remise des prix : le vendredi 28 juin 2024 à 18h à l'Office de Tourisme
- Exposition : du vendredi 28 juin au mardi 30 juillet à l'Office de Tourisme

Le gagnant du grand prix de 2023 ne pourra pas participer au concours.

**Article 2 - Caractéristiques des œuvres**

L'œuvre devra s'inscrire obligatoirement dans le cadre du thème de l'année et les copies d'œuvres sont interdites.

Aucun style n'est imposé, toutes les techniques sont acceptées

Le format de l'œuvre sera maximum de 12F (61x50) horizontal ou vertical.

L'œuvre ne devra pas être encadrée ni être sous verre et devra impérativement être munie d'un système d'accrochage y compris pour les aquarelles

Pour les œuvres fragiles, une protection transparente solide ou souple est autorisée

Le tableau ne devra pas être signé mais devra porter au dos le nom, prénom, adresse et numéro de téléphone de l'artiste ainsi que le titre du tableau

Une seule œuvre sera acceptée par participant

**Article 3 - Dépôt des œuvres**

A l'Office de tourisme, Chapelle Saint-Pierre, 17 rue du 4 septembre - 04 90 50 90 54

La date limite du dépôt des œuvres est le vendredi 21 juin 2024

Participation: une somme de 15€ pour l'inscription sera jointe à la fiche d'inscription (l'inscription peut être faite avant la dépose de l'œuvre).

Le règlement et la fiche d'inscription sont disponibles sur le site de l'Office de Tourisme de Saint

Chamas : [www.tourismesaintchamas.fr](http://www.tourismesaintchamas.fr)

Lors du dépôt l'œuvre devra être accompagnée de la fiche d'inscription, remplie et signée par l'artiste si cela n'a pas déjà été effectué avant

Une présélection sera faite par l'organisateur, qui se réserve le droit de refuser un tableau qu'il jugerait non destiné au grand public ou hors thème sans qu'aucun recours ne soit possible.

#### **Article 4 - Jury et prix**

Un jury sera composé de plusieurs membres qui sélectionneront les gagnants selon les critères de notation suivants :

Harmonie générale ( couleur et composition ),  
Originalité de l'œuvre,  
Maîtrise de la technique.

En cas d'ex-æquo, la voix du président du jury sera prépondérante

#### **Article 5 - Remise des prix et dotations**

La proclamation des résultats aura lieu le vendredi 28 juin à 18h les décisions seront sans appel

1er prix du jury : 1000€

2eme prix du jury : 500€

3eme prix du jury : 250€

#### **Article 6 - Restitution des œuvres**

Elles devront être retirées au plus tard le mercredi 31 juillet 2024

Toute œuvre non récupérée à la date butoir fixée par les organisateurs deviendra la propriété du CJL.

#### **Article 7 - Assurance**

Le gardiennage de l'exposition est assuré par l'organisateur, toutefois ce dernier décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration des œuvres exposées résultant d'une cause quelconque de cas fortuit ou de force majeure.

Les participants peuvent, s'ils le désirent, contracter une assurance personnelle.

#### **Article 8 - Annulation**

Si pour une raison quelconque, les organisateurs étaient contraints d'annuler le concours, les participants ne pourraient exercer aucun recours.

#### **Article 9 - Acceptation du règlement**

La signature de la fiche d'inscription implique l'acceptation de facto de ce règlement